

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	13 mai 2019	<b>Séance du : 29 mai 2019</b>
	<u>Votes : 31</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 24	Pour : 31	
Absents : 14	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

### **Objet : Ressources humaines – Convention de mise à disposition de Monsieur GOURP Pascal entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Lacoste**

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition de Monsieur GOURP Pascal par la commune de Lacoste à la Communauté de communes du Clermontais, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien « eau et assainissement » du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019.

Le travail de Monsieur GOURP Pascal est organisé par la Communauté de communes du Clermontais.

Sous la responsabilité du responsable Exploitation de la Communauté de communes du Clermontais, Monsieur GOURP Pascal intervient uniquement sur la commune de Lacoste (Bourg, Mas Audran et station de pompage Font Chaude).

Il a en charge la gestion de l'intégralité des ouvrages rattachés à l'eau potable et l'assainissement de la commune de Lacoste et la maintenance ainsi que les dépannages d'urgence.

Sa durée hebdomadaire de travail est de 8,75 heures.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire total, sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune de Lacoste, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur COSTE propose d'approuver la convention de mise à disposition telle que présentée en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur GOURP Pascal par la commune de Lacoste à la Communauté de communes du Clermontais, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien « eau et assainissement » du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019, telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX